

Procès verbal du conseil d'école

Ecole de Bellevue à Polisot

Le 18/10/2021

Participants

Enseignants : Mme Bazin, Mme Broussier, Mme Da Silva, Mme Gérard, Mme Ducrocq, Mme Mismaque, Mme Burg

Syndicat intercommunal de Bellevue : Mme Dubraud,

Représentants des communes : M. Ruelle (maire de Buxeuil)

Représentants des parents d'élèves : Mme Gyéjacquot, Mme Marchal, Mme Gérard, Mme Bettoni, Mme Poilpret, Mme Bonnard, Mme Garcia Fontaine, Mme Lespes, Mme Weinert,

Représentants des élèves : Lucien Garcia Fontaine, Arthur Cheurlin

Absents : maire de Polisot

Excusés : Mme Dufour (IEN), M. Delot (maire de Celles Sur Ource), Mme Villain (parent d'élève)

Ordre du jour

1. Résultats des élections des parents d'élèves
2. Bilan financier
3. Organisation de l'école
4. Règlement intérieur de l'école
6. Projet d'école

Points essentiels de la réunion

1. Résultats des élections. 80% de participation, c'est bien. Les titulaires sont Weinert Laurie, Bonnard Estelle, Garcia Fontaine Salomé, Gérard Eloïse, Gyéjacquot Isabelle. Les suppléants sont Villain Florine, Marchal Sarah, Poilpret Laura, Bettoni Sandrine, Lespes Céline. Une photo leur est demandée afin de les présenter sur le blog. Leurs numéros de téléphone et leurs mails seront également sur le blog avec leur accord.

Rappel : les titulaires prennent une part active en cas de vote et non les suppléants lors d'un conseil où tout le monde est convié.

Coopérative scolaire de l'École Primaire Bellevue, à POLISOT (10 110), Hameau de Bellevue
(010-2080)

Compte : Crédit Mutuel 20373401 - BAR SUR AUBE ; ouvert le 01/04/2016

Mandataire : Carine BAZIN. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2020 au 31.08.2021					
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	7 159,98	7070 0008	Ventes d'objets	9 428,68
6168 1008	Assurances	93,42	7080 0008	Activités éducatives	764,70
6181 0008	Activités éducatives	6 959,42	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	10 230,00
6270 0008	Frais bancaires	0,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 10	264,60	7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	448,00	7562 0008	Participations des familles	737,00
6800 0008	Biens durables	2 442,11	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		17 367,53	Total des produits (B) :		21 160,38
Résultat de l'année 2020 - 2021 (B-A) (+/-) : 3 792,85					

Bilan simplifié au 31 Août 2021					
<u>ACTIF</u>		Soldes des comptes au 31/08/2021	<u>PASSIF</u>		
512	Banque(1)	14 524,55	110	Report à nouveau au 1.09.2020 :	10 731,70
514	Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2020		
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2021 :		3 792,85
5..	Autre compte	0,00	478.2 Erreur créditrice :		0,00
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	Total du passif :		14 524,55
Total de l'actif :		14 524,55			

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00 Le bilan simplifié est équilibré.

(1) Compte bancaire 512 :

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 14 524,55

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants

Solde indiqué dans le bilan (case 512) : 14 524,55
Le rapprochement bancaire est bon.

(2) Arrêté de caisse au 31 août 2021 :

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

	Montants	Nombre	Somme
Billets: 200,00	0		0,00
100,00	0		0,00
50,00	0		0,00
20,00	0		0,00
10,00	0		0,00
5,00	0		0,00
Pièces: 2,00	0		0,00
1,00	0		0,00
0,50	0		0,00
0,20	0		0,00
0,10	0		0,00
0,05	0		0,00
0,02	0		0,00
0,01	0		0,00

Solde indiqué dans le bilan (case 530) : 0,00

L'arrêté de caisse est bon.

Les enseignantes remercient le syndicat pour la subvention accordée sans laquelle beaucoup d'activités ne seraient pas possibles. Une vente de sapins sera reproposée cette année ainsi qu'une vente de gâteaux Mistral en janvier/février. Au troisième trimestre, aura lieu la photo de classe. Nous espérons aussi pouvoir refaire une fête d'école. Des activités spécifiques pour financer la classe découverte vont aussi être proposées comme le carwash de vendredi passé.

3. Organisation de l'école : a) répartition des classes : PS/MS à 22 élèves, PS/GS à 24 élèves, CP/CE1 à 26 élèves, CE1/CE2 à 25 élèves et CM1/CM2 à 28 élèves

b) Protocole : il est toujours d'actualité même si les enfants n'ont plus le masque. Il faut éviter les brassages d'élèves. Les masques restent de vigueur pour les adultes dans l'enceinte des bâtiments et aux abords de l'école. Depuis la rentrée, l'entrée officielle se fait par le portail officiel avec des rentrées décalées. Cela fonctionne plutôt bien. Attention tout de même au parking dans les locaux d'Acolyance, on nous signale des personnes qui ne respectent pas le sens de circulation, la vitesse, les horaires (pas de stationnement le midi) ou qui se garent devant la sortie de l'entreprise. Il a été demandé de faire un passage piéton en face de l'école. Une signalétique a été installée depuis peu le long de la propriété de M. Cheurlin. Un parking pour les enseignantes a été créé derrière l'école sur le terrain de M. Cheurlin. Les membres du syndicat vont réfléchir à un abri pour le parking à vélo.

3. Règlement intérieur de l'école

- Les horaires : Ils n'ont pas changé sauf que dans le contexte actuel d'épidémie, c'est le protocole sanitaire qui nous permet de décaler les horaires d'entrée et de sortie des classes. L'entrée se fait dorénavant à l'entrée officielle, les parents ne pénètrent pas dans l'enceinte de la cour. Dans l'attente avec les enfants ou à la sortie au portail, les parents sont aussi masqués.

- Il faut toujours prévenir l'absence de son enfant avant 10h. 4 demies journées non justifiées obligent la directrice à faire un signalement à l'inspection. Les absences prévues notamment pour des vacances anticipées pendant le temps scolaire doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite auprès de l'inspection et de la directrice.

- Vie scolaire. Le respect mutuel est attendu. Les habits des enfants doivent porter leur prénom. Les goûters ne sont pas autorisés l'après-midi sauf avec la maîtresse lors de goûter d'anniversaire. Lors des accidents, les parents doivent penser à demander un certificat de constatation des blessures. En cas de poux signalés, pensez à attacher les cheveux des enfants. La communication entre l'école et les parents se fait toujours par le biais du carnet de liaison, du blog et par mail au niveau de la direction.

- Concernant la sécurité de l'école, deux exercices d'incendie sont faits chaque année ainsi que 3 exercices de Plan Particulier de Mise en Sécurité. Le premier exercice d'incendie a eu lieu en septembre. Le premier exercice de PPMS « attentat intrusion » aura lieu bientôt. Le but n'est bien sûr pas de traumatiser les enfants. C'est la raison pour laquelle, on parle d'exercice de la sorcière ou du loup pour les plus jeunes. Il sera suivi d'un exercice PPMS « risques naturels ».

- Le plan vigipirate est passé au niveau « risque attentat ». Mme Ducrocq rappelle que seules les personnes ayant un lien avec l'école sont autorisées à y stationner. Les locaux doivent être fermés.

4. Projet d'école. Les axes sont :

- Assurer les conditions d'une école accueillante. L'objectif est d'installer un environnement serein, de faire accepter la différence. Pour cela, il y a un règlement dans les classes, des informations sur la différence. Le

Téléthon aura lieu le vendredi 3 décembre à l'école. Une vente d'objets vous sera proposée, ainsi que des activités spécifiques dans l'après-midi et une vente du burgers) le soir. Un parent d'élève demande si une marche peut être organisée comme avant. Les parents d'élèves se renseignent. Pour la journée de l'autisme, elle tombe un samedi cette année, on verra comment l'aborder. La sensibilisation aux déchets sera poursuivie avec le tri des déchets en classe, la malle Rouletaboule sera utilisée à la maternelle avec notre partenaire de l'OCCE. Une ouverture socioculturelle et géographique est prévue aussi notamment : → avec la classe découverte en montagne des CE2, CM1, CM2. Elle se fera du 28 février au 4 mars 2022. Une réunion d'informations aura lieu au mois de novembre pour en parler : coût (1/3 à la charge de la coopérative, 1/3 parents, 1/3 commune), prêt de vêtements, activités, voyage... → Création d'un spectacle pour la fête médiévale de Rumilly les Vaudes (CM et de 5^{ème} du collège Paul Portier) → une rencontre sportive avec des enfants de l'IME de Montceaux encadrée par l'USEP.

Les classes de maternelle sont éveillées au niveau de différentes langues notamment l'anglais.

- Faire réussir tous les élèves en reconnaissant la diversité des excellences. L'objectif est de permettre à chaque élève d'accéder à la maîtrise des savoirs garantissant la réussite de sa scolarité tout au long de son parcours. Pour cela, une émission web radio sera à nouveau réalisée le lundi 9 mai. Afin de valoriser les talents, nous continuerons le projet chorale du réseau ; l'objectif cette année, étant de pouvoir présenter un concert à tous les parents des 3 écoles pour les C2 et C3. Les C1 se rencontreront entre eux.
- Pour construire des modalités pédagogiques adaptées aux besoins des élèves, sont prévus : l'utilisation de matériel spécifique (réglettes, loupe ...), une sensibilisation aux dangers des écrans ou autre sujet (sommeil, dyslexie...) autour d'un « café des parents » et dans les classes ; un accès à une bibliothèque municipale pour la maternelle ; l'utilisation régulière de la BCD en élémentaire dès la rentrée des vacances de Toussaint.
- De promouvoir l'action collective par la formation, l'innovation et la coopération. L'objectif est d'encourager l'innovation et la créativité pédagogiques (web-radio, visite de Radio Bar Rock, réalisation de court métrage, création de bruitages, participation à des chorales adultes, la chorale du réseau, le bal folk, athlétisme, cross). Il est demandé si un sautoir peut être recréé derrière l'école. Des coopérations sont faites : avec l'USEP, l'école vient de se réaffilier ce qui nous permet aussi d'être labellisée école génération 2024 en lien avec les JO ; avec l'OCCE (Chorale et Bal Folk) ; avec le syndicat des écoles (projet piscine du jeudi 30 juin au jeudi 7 juillet, un nombre d'élèves limite étant fixé, on ne pourra pas emmener les CE1 et pour les CE2 ce n'est pas sûr sachant que la priorité est réservée par l'inspection aux CM pour obtenir l'ASSN) ; avec la ligue de l'enseignement (cinéma et classe découverte) ; avec des associations locales comme l'Aiguillage (cinéma Festival 1^{ère} Marche). Nous aurons aussi différents intervenants pendant l'année à l'école.

Le projet d'école est validé. Pas de questions diverses.

Le conseil d'école est clôturé à 20h05

Fait à Polisot, le 18/10/2021

Secrétaire de séance : Mme Da Silva Catherine

Présidente du conseil : Mme Ducrocq Isabelle